

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Marne

Commune de CHAMPIILLON

Séance du 9 décembre 2025

Afférents au CM : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 14

Convocation du 4 décembre 2025

Présents : 10 à la délibération n°2025-34

Présents : M. BEGUIN Jean-Marc (Maire) ; M. CREPIN Jean-Paul (1er Adjoint) ; Mme PETIT Séverine (2ème Adjointe) ; Mme ADAM Marie-Madeleine (3ème Adjointe) ; Mme BEGUIN Sandrine ; Mme DEON Marianne ; Mme JOSSEAU Sophie ; M. LEPLICIER David ; M. MANNIELLO Olivier ; M. PHILIPPONNAT Charles.

Absents représentés : Mme NEUBARTH Kirsten (représentée par Mme ADAM Marie-Madeleine).

Absents non représentés : Mme DIDON Mylène (non-excusée) ; M. GUILLEPAIN James (non-excusé) ; Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa (excusée).

Secrétaire de séance : Mme JOSSEAU Sophie.

DELIBERATION 2025-34 : REPAS DE LA COMMUNE

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n°2024-24 concernant le Repas de la Commune ;

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à la décision prise l'an dernier, l'âge minimal pour bénéficier du repas offert par la Commune a été fixé à 65 ans.

Il informe le Conseil municipal qu'il convient de déterminer dès à présent la période à laquelle ce repas sera organisé. Il invite donc les membres du Conseil municipal à se prononcer sur la date ou la période souhaitée pour la tenue de ce repas, afin que l'organisation puisse être planifiée dans de bonnes conditions. Monsieur le Maire propose la date du dimanche 26 avril.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la date du dimanche 26 avril 2026.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Jean-Marc BEGUIN